



« Perspectives salariales »

Groupe de travail consacré à l'égalité professionnelle dans la Fonction publique

Vendredi 19 novembre 2021

Déclaration liminaire CGT Fonction publique

Messieurs,

Nous accusons bonne réception de la réponse de Mme la Ministre à notre courrier intersyndical et prenons acte des mesures qui y sont énoncées.

L'heure est grave et nous le savons toutes et tous !

63 % des agent-e-s de la Fonction publique sont des femmes, mais les emplois à prédominance féminine restent désespérément sous-valorisés, y compris à qualification et diplôme égaux. La liste des inégalités est longue : non-mixité des métiers et des filières, plafonds et parois de verre, non reconnaissance des qualifications, précarisation des emplois à dominante féminine, recours accru à l'emploi non titulaire, temps partiel soi-disant choisi ou temps non-complet très féminisé, régime indemnitaire inégalitaire, rémunérations et retraites plus faibles, carrières et avancements grignotés, absence de prise en compte de la pénibilité, etc.

Globalement, les femmes gagnent en France un quart en moins par rapport aux hommes. Dans la Fonction publique, cet écart est de 19%. Les femmes représentent 70 % des plus bas salaires, les faisant basculer dans la précarité et la pauvreté. De plus, les femmes dans la Fonction publique ont globalement 30 % de primes en moins. Cette situation discriminante s'aggrave avec une politique salariale qui ne favorise que l'individualisation de la rémunération.

Alors, oui, il est urgent d'agir ! Pour la CGT, cette nouvelle séance de travail sur l'égalité professionnelle doit porter ses fruits et se traduire par la mise en place de réelles mesures permettant d'atteindre au plus vite et enfin une égalité femmes-hommes.... Qui, nous le déplorons vivement, perdure depuis de trop nombreuses années quelques soient les gouvernements en place !

Pour la CGT, agir pour la revalorisation des emplois féminisés est prioritaire.

Le gouvernement se doit de répondre favorablement et sans délai à la proposition de la résolution 22 du CESE qui préconise que le principe de traitement égal pour un travail de valeur égale soit appliqué dans les grilles de rémunération et le régime indemnitaire de la Fonction publique.

Pour cela, la CGT revendique haut et fort l'absolue nécessité de :

- Harmoniser vers le haut les déroulements de carrière, en offrant les mêmes nombres de grades par cadres d'emplois et/ou emplois/corps de même catégorie et même niveau de qualification ; les mêmes critères de promotions vers la catégorie supérieure.
- Mettre en place une grille indiciaire unique et transversale par catégorie pour les trois versants de la Fonction publique et homogénéiser le plus possible les grilles entre filières ; seule façon de pouvoir comparer transversalement les emplois.

Et d'agir dans l'immédiat pour,

* La revalorisation de toute la filière soignante, sociale et médico-sociale, plus que jamais à l'ordre du jour ! Cela passera par la juste reconnaissance des qualifications de ces métiers. Il ne faut pas oublier les professions administratives, bien souvent les premières en contacts avec le public. Sans ces agent.e.s l'ensemble des services publics ne pourrait fonctionner.

Il est l'heure d'un travail spécifique sur les taux et les formes de la promotion pour obtenir l'égalité réelle, ainsi qu'un travail sur le montant et les modes d'attribution des primes entre les filières et au sein des mêmes corps sous un regard genré.

Forte de nombreuses inégalités constatées, notre organisation mène une campagne confédérale pour la revalorisation du travail du soin et du lien.

Les premières de corvées ne se tairont pas, elles sont dans la rue, en grève et manifestation, plus que jamais !

Assistants familiales, aides-soignantes, aides à domicile, personnels des crèches, ATSEM, AESH, sages-femmes, Infirmier-e-s anesthésistes, psychologues ... les journées d'action et de mobilisations se multiplient !

Une construction de la rémunération dont l'objectif serait de sortir de la grille indiciaire ne ferait qu'augmenter les mécanismes inhérents d'inégalité entre les genres.

Il est urgent que votre gouvernement agisse ! Nous ne sommes plus au 19^{ème} siècle, la charité et la vocation, c'est fini !

Face à cette situation, pour la CGT fonction publique :

10% d'augmentation des salaires indiciaires dans la fonction publique, s'agissant d'un salariat très féminisé, 63%, serait en soi une mesure forte pour l'égalité !

10% d'efforts budgétaires pour la revalorisation des emplois à prédominance féminine est une urgence !

Compte-rendu de la réunion

Dans le cadre de la conférence sur les perspectives salariales, s'est tenu le groupe de travail consacré à l'égalité professionnelle dans la Fonction publique Vendredi 19 novembre 2021.

La séance a débuté par un large rappel de P.Peny et JD.Simonpoliet quant aux mesures gouvernementales engagées pour l'égalité professionnelle dans la Fonction publique.

Il s'agissait du rappel des mesures énoncées dans le mail envoyé par Amélie de Montchalin en réponse au courrier intersyndical du 16 novembre, à savoir « *des mesures fortes, au bénéfice notamment des agents de catégorie C des trois versants de la fonction publique, qui s'appliqueront dès janvier 2022. Un effort inédit de 130 millions d'euros sera consacré en 2022 à la réduction des écarts salariaux entre les ministères, afin de mettre fin à certaines situations injustes et de favoriser les mobilités.* »

Le second temps de la réunion a été consacré aux interventions des participants.

La CGT a lu la déclaration liminaire (cf pj) et est intervenue à plusieurs reprises dans les échanges de la réunion en insistant particulièrement sur :

- Le dégel et la revalorisation du point d'indice (63% de femmes dans la FP). Cette revendication a été largement reprise par la majorité des syndicats.
- La revalorisation immédiate des grilles indiciaires des cadres d'emplois des filières à forte prédominance féminine, à savoir les filières soignantes, sociales, médico-sociales et administratives.

Nous avons pu illustrer de façon prégnante l'inertie ou le « double-jeu » du gouvernement face aux agentes de ces filières (Accord Ségur2, « sous-catégorie B » pour les auxiliaires de soins et de puériculture/ Projet de loi de la protection des enfants : maintien dans la précarité des assistantes familiales, toujours sans cadre d'emplois ni grille indiciaire, etc..).

P.Pény et JD Simonpoli ont très peu pris la parole lors de cette réunion, mettant en avant leur sens de l'écoute !!!!

Ils ont conclu la séance de travail en soulignant deux points :

- La possibilité de l'extension du fond égalité professionnelle à la FPT et la FPH ;
- La possibilité de l'extension de l'index de l'égalité professionnelle en vigueur dans le secteur privé au secteur public.

La Cfdt a semblé se réjouir de la possibilité de la création de cet index pour la FP...

Pour la CGT, nous avons fait part de notre désappointement... les agentes n'attendent plus du gouvernement un état des lieux de ces inégalités mais exigent plus que jamais une action forte et immédiate du gouvernement en matière d'égalité professionnelle. Plus qu'un désappointement, c'est la colère qui monte chez les agents et les grèves se multiplient : AESH, Oubliées du Ségur, Assistantes familiales, aides à domicile, petite-enfance, sage-femmes, psychologues, infirmière-anesthésistes...

Ce qui a permis à la CGT de conclure sa dernière intervention en re re re réaffirmant la revendication : Dégel et revalorisation du point d'indice !

Proposition restée sans réponse lors de la réunion....